

DREAL de bassin
Rhône-Méditerranée

Service Prévention des
Risques

Plan de Gestion des Risques d'Inondation

Bassin Rhône-Méditerranée

PGRI 2016-2021

-

Partie D

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
RHÔNE-ALPES
Délégation de bassin Rhône-Méditerranée



<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations>

TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION

RIVERAINS DU FLEUVE RHÔNE

TRI de Montélimar

1 - Présentation du TRI

Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordements de cours d'eau pour : - <i>Le Rhône</i> - <i>Le Roubion</i> - <i>Le Jabron</i>
Région	Rhône-Alpes
Départements	Ardèche, Drôme
Composition administrative	Intecommunalités CA Montélimar Agglomération, CC Barres Coiron, CC Rhône Helvie, CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche. Communes Rochemaure, Le Teil, Ancone, Montélimar, Montboucher-sur-Jabron, Sauzet, Saint-Marcel-les-Sauzet, Meysse, Cruas, Savasse, La Coucourde, Les Tourettes, Viviers, Châteauneuf du Rhône.
Population/ part de la population en EAIP	31 681 / 50,6 %
Emplois/part des emplois en EAIP	13 693 / 48,6 %
Dates des principaux événements du passé	Crues récentes : octobre 1993, janvier 1994, septembre 1999, novembre 2002, décembre 2003, août 2008 Crues significatives passées du Rhône : novembre 1840, mai 1856.
Spécificité du territoire	<p>Le territoire à risque important d'inondation (TRI) de Montélimar se situe à la confluence du Rhône et du Roubion, à cheval sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme. Il est fortement marqué par un réseau d'infrastructures le long de l'axe rhodanien, axe qui concentre la population, au sein des agglomérations de Montélimar et du Teil.</p> <p>En dehors des espaces naturels encaissés de la rive ardéchoise du Rhône et du pôle urbain, le territoire est principalement agricole.</p> <p>Le Rhône est caractérisé par des crues lentes tandis que le Roubion et le Jabron et les autres cours d'eau du secteur connaissent des crues plus rapides.</p> <p>S'agissant du Rhône, la crue de décembre 2003 a fait d'importants dégâts à l'aval de Viviers, épargnant relativement le TRI de Montélimar. Les plus forts événements remontent donc aux épisodes de 1840 et 1856. La conscience de l'aléa y est donc moins développée qu'ailleurs sur le linéaire du fleuve (Rhône aval et même Rhône amont).</p> <p>De plus, ce territoire comporte un linéaire important de secteurs en retenue liés aux aménagements hydro-électriques de la CNR.</p> <p>Les cours du Roubion et du Jabron sont peu artificialisés jusqu'à leur débouché dans la plaine de Marsanne-Montélimar. Ainsi, à l'amont, les crues de régime essentiellement méditerranéen peuvent être soudaines et violentes mais n'affectent que ponctuellement des enjeux bâtis (Dieulefit sur le Jabron, Bourdeaux et Pont-de-Barret sur le Roubion). Les superficies concernées sont assez faibles mais les enjeux touchés sont importants à l'échelle locale. Dans la plaine, le Roubion dispose encore de vastes champs d'expansion cependant insuffisants pour protéger l'agglomération de Montélimar des crues de fréquence moyenne, il en est de même sur le Jabron. C'est pourquoi, suite à la succession de crues ayant affectées Montélimar (essentiellement à l'ouest de l'autoroute A7) et en particulier celle de 1988, l'endiguement des deux cours d'eau a été renforcé et étendu tant à l'aval qu'à l'amont de la confluence, afin de contenir une crue centennale. S'agissant d'une zone urbaine, la pression à l'urbanisation dans les secteurs protégés par les digues est forte, alors même que la connaissance des zones inondables potentiellement touchées en cas de rupture des ouvrages repose sur des études hydrauliques anciennes qu'il convient d'actualiser.</p> <p>Enfin, comme souvent, des affluents de très petites dimensions, bassins de quelques km², peuvent générer des crues dévastatrices aux conséquences très importantes mais spatialement très limitées à l'échelle du bassin. Il est de ce fait très difficile de mobiliser une approche bassin pour ce type de cours d'eau. Les crues des Merdary à Saint Marcel-les-Sauzet illustrent parfaitement ce type de situation.</p>

Principaux résultats de la cartographie du TRI

Le 20 décembre 2013, le préfet coordonnateur de bassin a arrêté la cartographie de ces TRI suite à une consultation des parties prenantes de 2 mois qui a été menée entre le 15 septembre 2013 et le 15 novembre 2013.

Cours d'eau cartographiés

Sur ce TRI, les débordements du Rhône, du Roubion et du Jabron ont été identifiés comme phénomènes prépondérants. Cependant, l'état des connaissances des phénomènes d'inondation sur les bassins versants du Roubion et du Jabron n'ont pas permis d'en établir une cartographie. Seuls les débordements du Rhône impactant le TRI ont donc pu être cartographiés à ce stade.

Synthèse des cartes de risque du TRI

En ce qui concerne le Rhône, la cartographie des risques de la directive inondation permet d'identifier des premiers secteurs particulièrement vulnérables au niveau de la plaine de Montélimar (notamment communes de Montélimar, le Teil, Rochemaure, Chateauneuf-du-Rhône et Viviers)

Il est à noter sur ce TRI, la présence d'ouvrages CNR, participant à la gestion hydro-électrique du fleuve. Ils comportent des branches en retenue qui répondent aux caractéristiques des barrages et garantissent un haut degré de sécurité. Il en résulte un linéaire important soustrait à l'inondation.

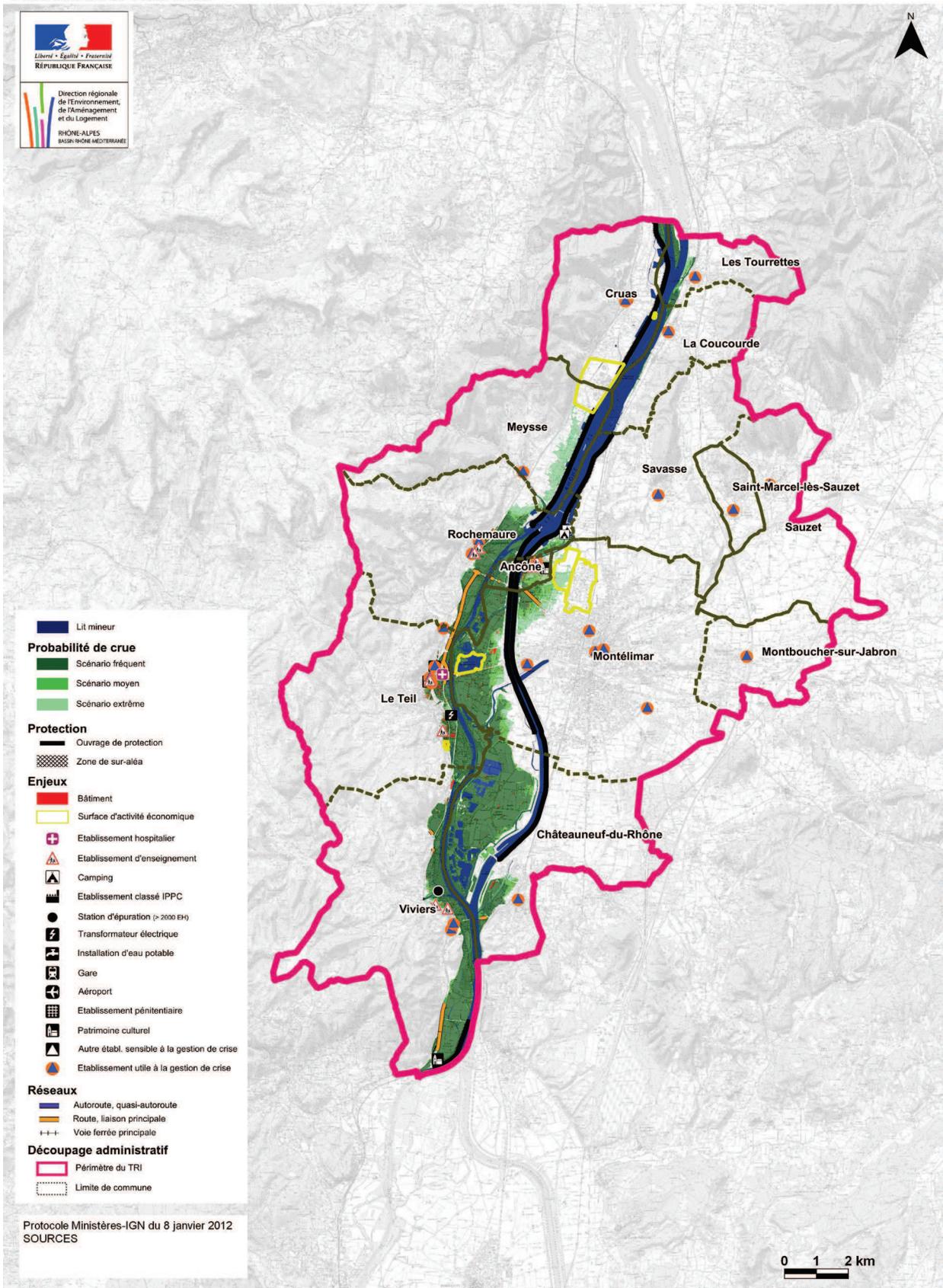
L'exploitation des données disponibles sur les cartes de risques d'inondation a permis des estimations de la population permanente et des emplois dans les différentes surfaces inondables, au sein de chaque commune du TRI (en ne prenant en compte uniquement les débordements du Rhône). Le tableau ci-dessous apporte une synthèse de cette évaluation à l'échelle du TRI. En outre, ces résultats sont complétés par une comparaison avec la population communale totale et la population saisonnière moyenne.

Habitants permanents en 2010	65 266		
Taux d'habitants saisonniers	0,09		
Scénario	fréquent	moyen	extrême
Habitants permanents en zone inondable	1 234	2 083	3 824
Emplois en zone inondable	entre 703 et 1177	entre 1213 et 1918	entre 1461 et 2271

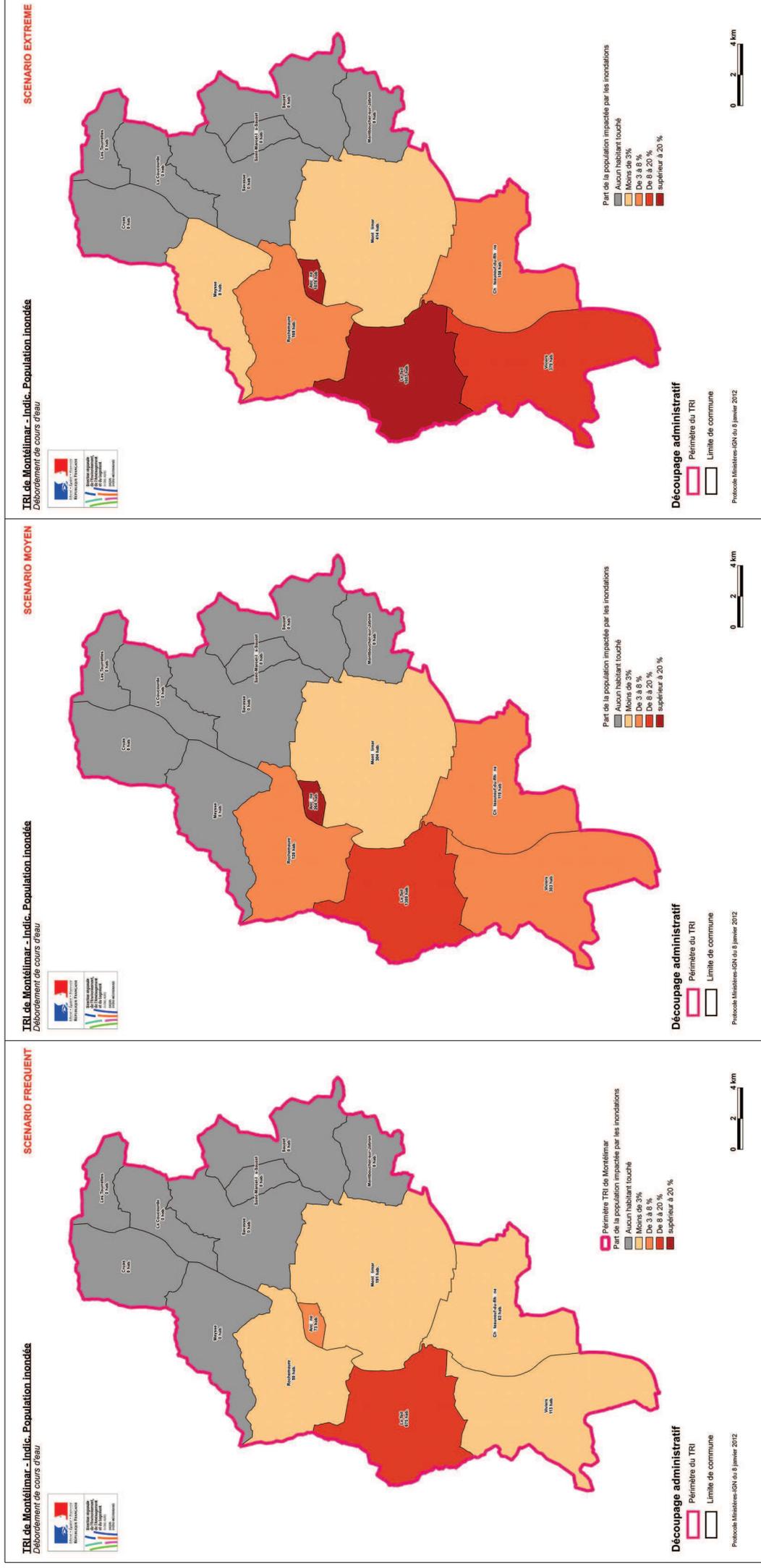
* L'évaluation du nombre d'emplois présents dans les différentes surfaces inondables se présente sous forme de fourchette (minimum-maximum). Elle a été définie en partie sur la base de données SIRENE de l'INSEE. L'exploitation de ce fichier qui ne mentionne pas les effectifs salariés ni ne géolocalise ses données contraint à une présentation de l'estimation sous forme d'intervalle.

TRI de MONTELMAR
Débordement de cours d'eau

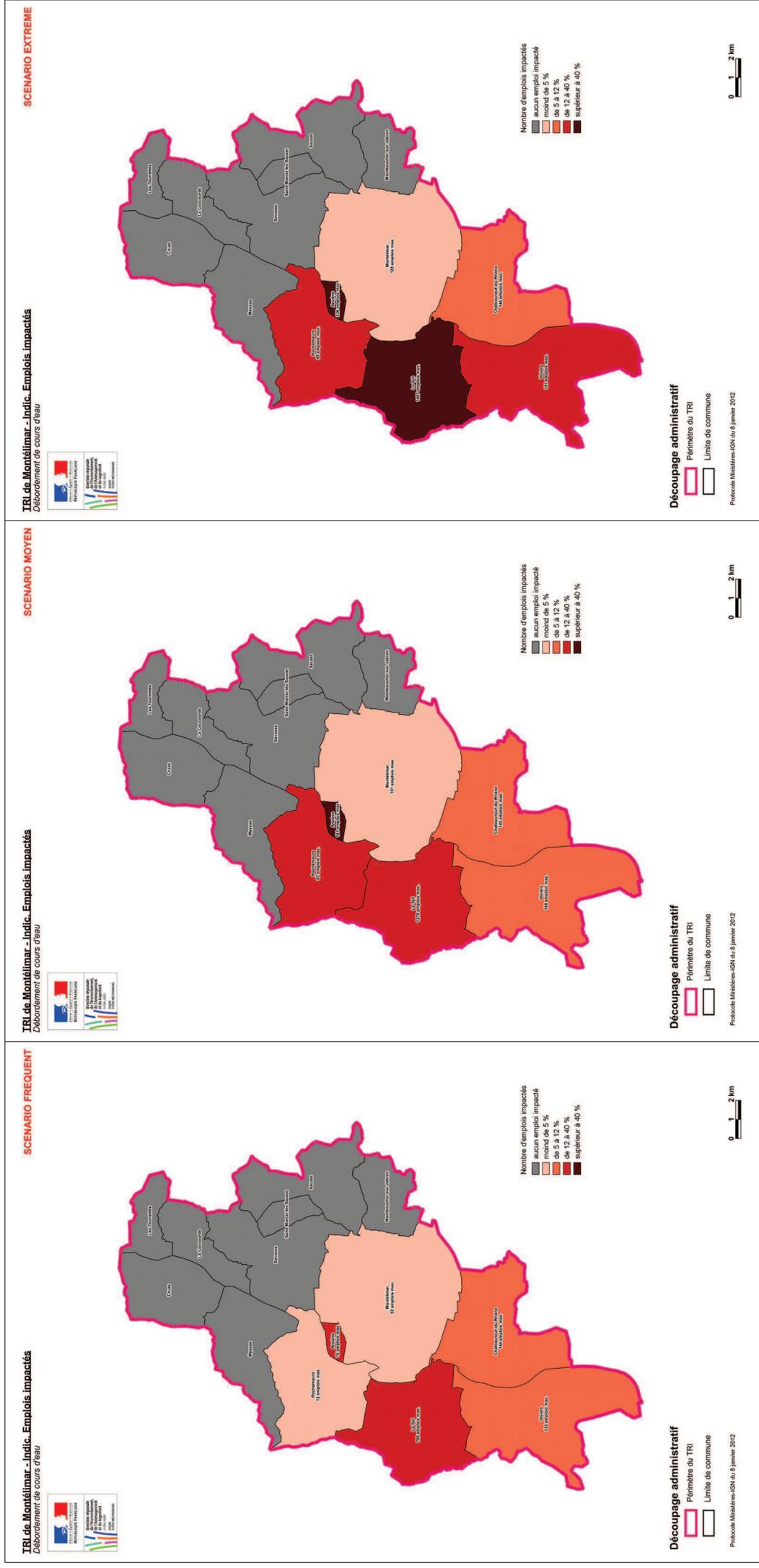
Carte de risque



Les cartes ci-dessous présentent la répartition communale des habitants en zone inondable pour chacune des 3 occurrences de crues cartographiées sans prise en compte à ce stade des affluents du Rhône (population INSEE de 2010).



Les cartes ci-dessous présentent la répartition communale des emplois en zone inondable pour chacune des 3 occurrences de crues cartographiées sans prise en compte à ce stade des affluents du Rhône (base de données SIRENE).



2 - État des démarches en cours au regard des principaux leviers de la politique de gestion des risques d'inondation

Fleuve Rhône

À la faveur de la dynamique du Plan Rhône un certain nombre d'études et de démarches de sensibilisation ont été réalisées sur ce territoire entre 2007 et 2013. On peut citer à ce titre :

- des actions de réhabilitation hydraulique et écologique de lônes du Rhône, permettant la re-mobilisation des marges alluviales.
- des actions de réduction de vulnérabilité agricole
- des actions de sensibilisation des populations. A ce titre les technologies de géovisualisations 3D ont permis un meilleur accès à la connaissance du risque inondation.

En outre, une doctrine commune pour l'élaboration des PPRi du Rhône et des affluents à crue lente existe depuis 2006. L'élaboration des PPRi conformément à cette dernière assure un traitement homogène en rive droite et en rive gauche, entre l'amont et l'aval. En particulier, on notera les apports de la doctrine sur un principe de coresponsabilité entre le gestionnaire et l'État, la qualification des digues « résistantes à l'aléa de référence », (dont des précisions peuvent être envisagées en fonction des évolutions réglementaires liées au contrôle et classement des ouvrages). La doctrine Rhône est complétée depuis le 12 mai 2015 par une annexe dédiée aux bâtiments agricoles pour permettre la réduction de la vulnérabilité de ces derniers de manière à pérenniser l'activité agricole en zone inondable.

Bassin du Roubion-Jabron

Le Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron (SMBRJ) impulse et porte les projets du bassin en matière de gestion des risques d'inondations. Les travaux de prévention des crues des Merdary sur la commune de Saint-Marcel-les-Sauzet sont en cours. Il n'y a pas, pour l'instant, de démarche globale à l'échelle du bassin en matière de prévention des inondations, un dossier de contrat de rivière est en cours d'élaboration.

3 - Synthèse des objectifs pour les stratégies locales

3-1 Périmètre des stratégies locales de gestion des risques pour le TRI⁴

Lors des comités techniques pour initier le travail sur les stratégies locales, il a été proposé que deux stratégies locales puissent être élaborées afin de gérer les risques à l'échelle de ce grand territoire.

Les deux stratégies locales concerneront :

- l'axe Rhône
- la rivière Roubion et son affluent le Jabron

4 En application de l'article R566-14 du CE

3-2 Objectifs pour la stratégie locale Roubion-Jabron

La connaissance des zones inondables sur les bassins du Roubion-Jabron repose sur des études hydrauliques anciennes qui, le plus souvent, n'intègrent pas les risques liés aux dysfonctionnements des ouvrages de protection. En conséquence au cours du premier cycle, seules les dispositions du PGRI concernant l'amélioration de la connaissance, la prise en compte du risque dans l'aménagement, la structuration de la maîtrise d'ouvrage des digues et la structuration des acteurs de l'eau seront mises en œuvre.

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

1.1. Définir pour chaque commune l'outil de maîtrise de l'urbanisation en zone inondable le plus adapté (PPRi, intégration des risques dans les documents d'urbanisme ou article R111.2) et préciser ses modalités d'application pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

2.1. Constituer l'inventaire des ouvrages hydrauliques et mettre en application les obligations réglementaires de classement et de sécurisation, en traitant en priorité les digues de la commune de Montélimar

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

Pas d'objectifs prévus pour ce premier cycle de la Directive Inondation

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

4.1. Réaliser les exigences réglementaires sur les digues de la commune de Montélimar

4.2. Engager une réflexion sur la structuration des acteurs de l'eau dans la perspective GEMAPI

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1. Décrire et caractériser les aléas sur les bassins versants du Roubion et du Jabron, en réalisant la cartographie des crues fréquentes, moyennes et exceptionnelles sur les deux bassins versants

services en cas de crise majeure (en s'appuyant sur la dynamique du Plan Rhône notamment)

3.3. Développer la conscience du risque par la sensibilisation, le développement de la mémoire et l'information

3.3.1 Poursuivre la capitalisation sur les projets de culture du risque et de vulgarisation de la connaissance technique, notamment en matière de réalité augmentée, en continuant à innover et à expérimenter, comme gage d'efficacité en matière d'interpellation des populations et de mobilisation des acteurs

3.3.2 Poursuivre la dynamique en matière de pose de repères de crue

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

4.1. Favoriser la constitution d'un système de protection unique pour une même zone protégée / conforter la place des structures de gestion par bassin/ accompagner l'évolution des structures existantes gestionnaires d'ouvrages de protection vers la mise en place de la compétence GEMAPI

4.1.1 Mobilisation et structuration des gestionnaires d'ouvrage de protection

4.1.2 Constitution d'un système de protection unique sur les secteurs dont le système de protection résulte d'une multitude d'ouvrages relevant de gestionnaires distincts

4.1.3 Intégration de la nouvelle compétence GEMAPI et structuration des acteurs de l'eau sur les bassins en EPTBs et EPAGEs

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1. Amélioration de la connaissance

5.1.1 Compléter l'ensemble des éléments de connaissance nécessaire à la bonne gestion des ouvrages de protection.

5.1.2 Mettre à jour et travailler l'appropriation par les collectivités et leurs groupements de la connaissance relative aux enjeux exposés par les débordements du Rhône.

5.2. Partage et vulgarisation de la connaissance

5.2.1 Poursuite des dispositifs de concertation sur le Rhône permettant le partage et la vulgarisation de la connaissance

3-2 Objectifs pour la stratégie locale du TRI pour le Rhône

Les objectifs de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation sont répartis en 5 catégories établies en cohérence avec les grands objectifs du PGRI Rhône-Méditerranée.

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

1.1. Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondation

1.1.1 Prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme et de planification

1.1.2 Pour le Rhône, poursuite du portage de la doctrine Rhône et couverture en PPRi conformes à la doctrine là où cela s'avérera nécessaire

1.2. Connaissance et réduction de la vulnérabilité sur le territoire

1.2.1 Connaissance de la vulnérabilité des biens existants (habitat, activités économiques, agriculture, réseaux, bâtiments publics), notamment en utilisant l'outil de diagnostic de la vulnérabilité territoriale ReViTer

1.2.2 Dans les zones agricoles fréquemment inondées (notamment champ d'expansion de la plaine de Montélimar), poursuite des actions de réduction de la vulnérabilité agricole, d'ores et déjà engagées

1.2.3. Lancement de dispositifs expérimentaux, sur la base de la démarche de vulnérabilité territoriale (ReViTer), pour les enjeux habitat et activités économiques

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

2.1. Assurer la pérennité et améliorer la gestion des ouvrages de protection

2.1.1 Constituer l'inventaire des ouvrages hydrauliques participant soit du fonctionnement des champs d'expansion des crues, soit de la protection des populations et identifier pour chacun d'eux un gestionnaire à même de remplir les obligations en termes de sécurité des ouvrages

2.1.2 Mise en application des obligations réglementaires en matière de classement et de contrôle des ouvrages hydrauliques

2.1.3 Réalisation des travaux par le maître d'ouvrage compétent, dans le cadre du Plan Rhône (hors affluents)

2.2. Favoriser le transit des crues en redonnant aux cours d'eau leur espace de bon fonctionnement

2.2.1 Poursuivre et finaliser les opérations de restauration engagées à la faveur du Plan Rhône, en cohérence avec le schéma directeur de réactivation des marges alluviales du Rhône élaboré par l'Observatoire des sédiments

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

3.1. Agir sur la surveillance et l'alerte

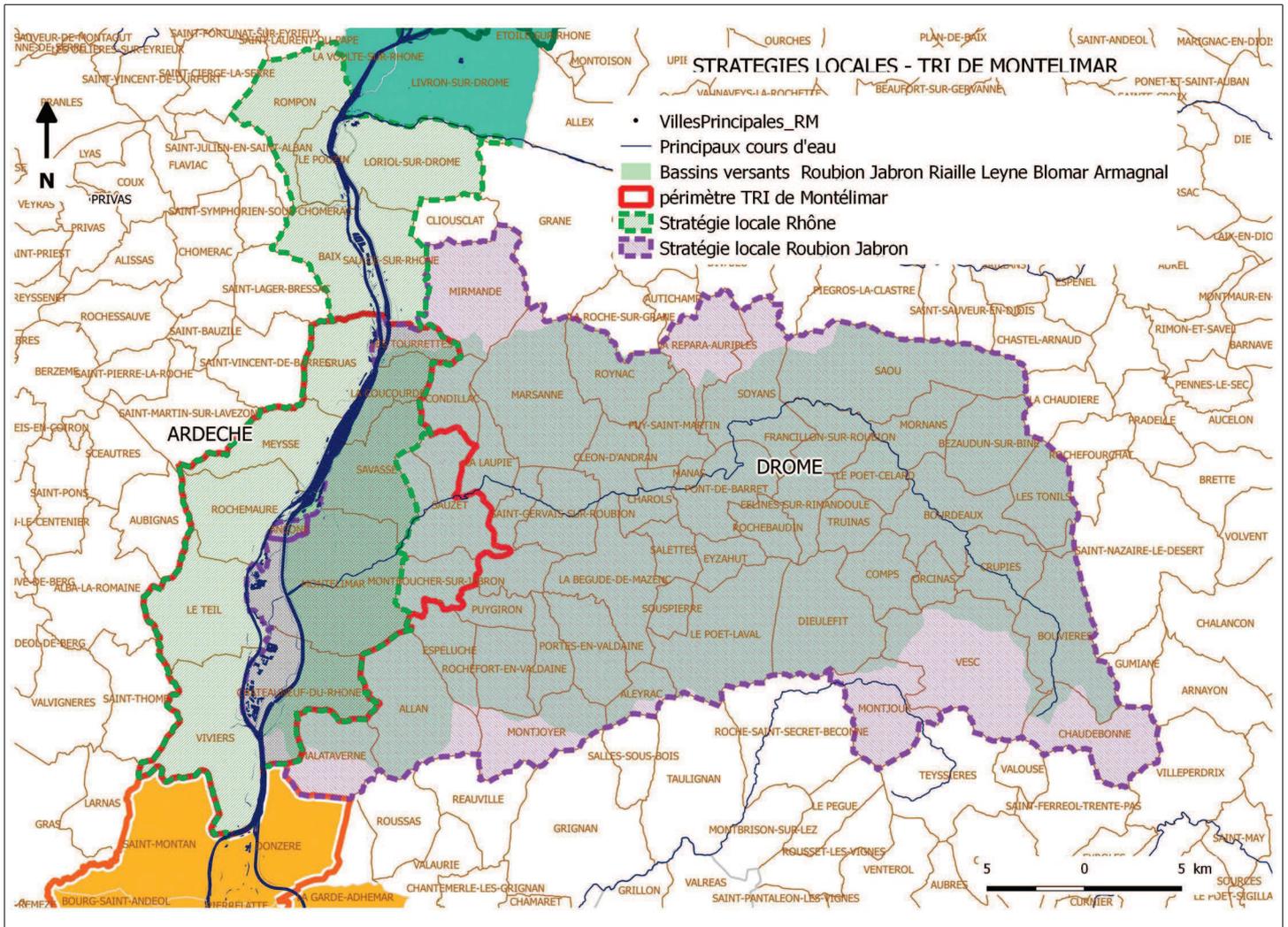
3.1.1 Assurer la cohérence et le suivi à l'échelle départementale de la réalisation des PCS, et diffuser les réalisations les plus pertinentes

3.1.2 Mise à disposition d'un catalogue de carte de zones inondables conduisant à évaluer dans un périmètre valide l'extension de l'inondation probable en fonction d'une hauteur prévue à une station de contrôle

3.1.3 Accompagnement technique de l'État (SPC) auprès des collectivités voulant doter les points sensibles de matériel de mesure afin de mieux anticiper l'alerte sur la mise en eau de ces plaines inondables

3.2 Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations

3.2.1 Recommander aux gestionnaires de réseaux et de bâtiments publics d'évaluer la vulnérabilité de leurs



Stratégie locale Rhône : afin de poursuivre la dynamique engagée dans le cadre du Plan Rhône et de conserver une logique globale d'axe de la Suisse à la Mer, la SLGRI « Rhône » dépassera le seul périmètre du Territoire à Risque Important. Cette dernière concernera les communes inondables par le Rhône depuis la confluence avec la rivière Drôme jusqu'à Viviers. A l'aval, les communes sont incluses dans le TRI d'Avignon.

Ce territoire correspond à un secteur hydraulique homogène situé à l'aval de la confluence avec la Drôme et comprenant deux biefs de la CNR aménagés pour l'hydroélectricité :

- au nord, le bief de Beauchastel est le seul aménagement du Bas-Rhône à posséder une dérivation en rive droite du Rhône. Il comprend trois ouvrages : le barrage de Charmes, la centrale et l'écluse de Beauchastel. Le canal de dérivation s'étend sur 6,2 km et le débit dérivé ne dépasse pas 2100 m³/s. Les eaux sont restituées dans la retenue du barrage de Baix le Logis Neuf
- situé entre les aménagements de Beauchastel et de Montélimar, sur le tiers central du Bas-Rhône, l'aménagement de Baix-le-Logis-Neuf comprend trois ouvrages : le barrage de retenue du Pouzin, la centrale hydroélectrique Joseph Béthenod et l'écluse du Logis Neuf.

Au sud, l'aménagement de Montélimar s'étend sur environ 20 km et comprend deux ouvrages : le barrage de Rochebaudin et l'usine écluse de Châteauneuf-du-Rhône. La retenue s'étend sur environ 9 km en amont du barrage de Rochebaudin.

Stratégie locale Roubion Jabron : son périmètre concernera l'intégralité du bassin versant du Roubion Jabron, ainsi que les bassins versants de petits affluents directs du Rhône, notamment : la Leyne, le Blomar l'Armagna, le Meyrol, la Riaille, le Valdas, le Meyseras ainsi que les ruisseaux des fées, de la fontaine, des tuiles et des roches.